



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
51	6	11	11

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. TURC, M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. COMTET), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Mise en conformité du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bellignat selon le décret 2019-1478 du 26 décembre 2019.

Rapporteur : M. VAREYON

Haut-Bugey Agglomération assure la gestion de l'aire d'accueil de Bellignat ainsi que l'aire de grand passage des gens du voyage, qui a été confiée à un gestionnaire privé. Celui-ci est désigné et rémunéré par Haut-Bugey Agglomération pour la gestion des aires et pour percevoir les droits de séjour et le paiement des consommations des usagers.

Ces deux aires disposent d'un règlement intérieur, modifié par délibération en date du 27 février 2020.

Suite au décret N° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil destinés aux gens du voyage, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de l'Aire d'accueil de Bellignat.

Le décret impose un formalisme, ne modifiant pas les modalités du règlement intérieur, pour être en conformité avec les règlements intérieurs types.

Le nouveau règlement intérieur est annexé à la délibération.

Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié intégrant les nouvelles dispositions mentionnées ci-avant.
- **FIXE** l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur au 1^{er} juillet 2024.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Mise en conformité du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bellignat selon le décret 2019-1478 du 26 décembre 2019.

Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 18/06/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 13062024_202483

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202483-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 31-Mise-conformite-RI-aire-accueil.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-13062024_202483-DE-1-1_1.pdf)